

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	28 (1940)
Heft:	560
Artikel:	L'influence de la femme sur la vie publique : [1ère partie]
Autor:	Rydh, Hanna / M.-L.P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURLD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

L'abonnement partant du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} février, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

...Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté aux hasards des impressions et des forces; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action... Le courage, c'est d'agir et de se donner aux grandes causes, sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense.

J. JAURÉS.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent verser dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1940 (6 frs.) à notre compte de chèques postaux N° I. 943.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

L'influence de la femme sur la vie publique

N.D.L.R. — Nous publions ci-après un abrégé de la belle communication faite l'été dernier au Congrès féministe international de Copenhague par Mme Hanna Rydh (Suède), présidente de l'Association Frederika Bremer, et qui est un vibrant appel à la collaboration féminine à la vie publique. Mme Rydh, dans cet exposé, relate l'effort fait par les Associations féministes suédoises auprès des femmes de leurs pays, qui, habituées depuis vingt ans à posséder leurs droits tant politiques que communautaires, n'égalaient trop souvent de s'en servir efficacement, et elle montre le résultat de la campagne menée avant les élections municipales de 1938. Ce document, les détails qu'il contient sur l'effort fourni, et la façon dont il y a été répondue, nous semble singulièrement de saison en ce moment, alors que dans deux de nos cautions romaines va se poser à nouveau la question du suffrage des femmes : il prouve en effet que, comme nous ne cessons de le répéter, le bulletin de vote n'est pas un but, mais un moyen ; et il prouve aussi ce que peuvent demander et obtenir des femmes électrices, et combien plus fécondes pour le bien de la nation sont ces campagnes quand elles sont menées auprès de citoyennes responsables et non pas de mineures politiques.

A très peu d'exceptions près, nous jouissons en Suède des mêmes droits que les hommes, mais dans la pratique, combien peu de femmes avions-nous fait accéder aux charges gouvernementales, aux postes de responsabilités de la médecine ou de la magistrature ? Nous comptons dix femmes au Parlement, et neuf seulement au total dans nos vingt-cinq Assemblées provinciales (*Landsting*) : que sont donc ces chiffres, en regard des 1400 membres masculins de ces Assemblées ? Quant aux conseils municipaux, la proportion n'était que de 17 femmes sur 5.501 conseillers.¹ Et alors que la loi prévoit que, dans les Commissions de prévoyance sociale, d'assistance publique, de surveillance antialcoolique, un siège doit toujours être réservé à une femme et à une suppléante, trop souvent cette disposition n'était pas observée, faute pour les femmes d'être en nombre suffisant pour faire entendre leur voix dans ces Conseils.

Les femmes n'étaient que trop rarement aussi membres des Commissions des Caisses de retraite, alors qu'elles ont droit à ces pensions comme les hommes ; il en était de même pour les contributions publiques, dans les Commissions financières, de travaux publics, etc. : ou les femmes ne paient-elles pas leurs impôts comme les hommes ? ou leur argent vaut-il moins que le leur ? n'habitent-elles pas comme eux des maisons dans lesquelles elles subissent les mêmes désagréments qu'eux, si, faute de surveillance, elles sont mal aménagées ? et l'économie publique ne les concerne-t-elle pas, quand précisément tout ce qui touche à l'économie domestique passe entre leurs mains ? Qu'adviendrait-il de l'administration du foyer sans le jugement et l'expérience de la ménagère ? et pourraient-on croire que l'administration de la commune serait sans intérêt ou trop difficile à comprendre pour elle ?

En Suède, pays démocratique, où n'existent, pour ainsi dire plus de barrières sociales, il en est donc encore entre hommes et femmes,

pourtant membres d'une même société dans laquelle ils ont les mêmes droits. N'est-ce point là une menace envers la démocratie ? et avions-nous le droit de nous abriter plus longtemps derrière le cliché de la femme au foyer, ou celui de la femme que son sexe prédestine à certains travaux seulement ? Non certes, nous sommes-nous écritées... On a tant parlé de foyer domestique et de tradition que ces mots ont fini par perdre leur véritable sens pour notre peuple. Notre horizon est trop étroit. Il importe pour notre pays que nous vivions comme des membres de la société actuelle, et non plus comme si nous appartenions à une époque qui a cessé d'exister.

C'est alors que sur l'initiative de l'Association Frederika Bremer, trente-cinq organisations féminines suédoises décidèrent de mener une campagne avant les élections municipales de 1938, afin qu'à ce moment-là nos droits fussent davantage pris en considération. Et durant tout un hiver, Assemblées populaires, articles de presse, interviews, propagande par radio, distribution de brochures, dont l'une à 100.000 exemplaires — tout cela fut mis en œuvre, non pas contre les hommes, mais pour les femmes, pour celles surtout qui ne sont que des spectatrices à côté de la vie. « Vous devez agir, leur disions-nous à toutes, vous devez prendre vos responsabilités, car c'est de chacune de vous que dépend l'avenir de notre pays. La plus humble, la plus pauvre a sa valeur dans l'histoire de la collectivité, et l'histoire de notre civilisation nous montre que chacune a sa tâche à accomplir. Il faut dresser notre volonté, combattre notre paresse, ne pas craindre d'avoir à réfléchir sur les événements actuels : chaque jour doit être mis à profit comme on le ferait d'un don précieux... »

(La fin en 3^{me} page). HANNA RYDH.

La nationalité de la femme mariée

Grande-Bretagne

La guerre a donné de nouveau, en Grande-Bretagne comme ailleurs, une triste actualité à cette question, en faisant surgir des cas alarmantes, tragiques — ou parfois même simplement absurdes — de femmes ayant épousé des étrangers.

Lors de la campagne menée en 1933 par les féministes, une disposition avait été votée par laquelle une femme anglaise mariée à un ennemi de son pays pouvait reprendre sa nationalité. Or, le Home Office se refuse à mettre en pratique cette disposition, faisant ainsi de femmes ayant épousé des Allemands des ennemis de leur propre pays ! Indignées, les Sociétés féministes réclament énergiquement, et Lady Astor a pris l'initiative de convoyer à la Chambre des Communes un meeting de protestation, auquel un bon nombre de parlementaires ont promis de participer.

Les conditions de travail des sommelières

La plupart du temps, les serveuses de restaurant ne reçoivent aucun salaire fixe. Dans les cas très rares où semblable convention existe, il ne s'agit que d'un petit gage de 10 à 30 fr. par mois. La rémunération du personnel de restaurants est presque exclusivement constituée par les pourboires qui dépendent du plus ou moins grand trafic et de la générosité des hôtes. Si, à première vue, cette dépendance pécuniaire du serveur vis-à-vis du client a quelque chose de choquant et de dépréciatif, on doit constater que l'habitude de donner et de recevoir les pourboires s'est fortement implantée dans cette branche de commerce, et que toute tentative d'introduire un système de rémunération fixe a jusqu'ici échoué dès son origine. Il est même intéressant de remarquer que cette opposition émane fréquemment des employés eux-mêmes qui estiment gagner plus en recevant un pourboire du client qu'en touchant, par exemple, un pourcentage sur les consommations.

tement leur demeure située dans des zones dangereuses.

Pour mon compte, j'ai eu l'occasion d'aller deux fois en Finlande avant Noël pour organiser le travail de notre Centrale, et la deuxième fois j'ai poussé à travers le pays, non loin de la frontière russe. J'admirai profondément les Finlandais, leur calme, la valeur de leur activité, au front et derrière le front, et c'est du profond de mon cœur que je leur souhaite de rester une nation libre parmi les autres pays scandinaves ».

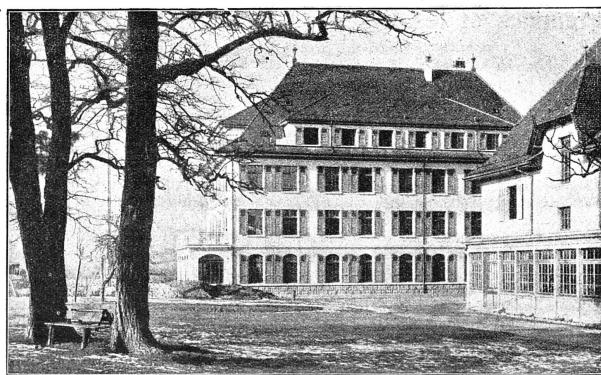
Chez nous

Notre confrère de Suisse allemande, le *Schweizer Frauenblatt* annonce que près d'un demi-million a été versé par petites sommes à l'*Oeuvre de l'aide à la Finlande* (Zürich, compte de chèques N° VIII. 4644). A Genève, la souscription du *Journal de Genève* pour la Croix-Rouge Finlandaise atteint presque 30.000 francs. Ceci pour rappeler, s'il en était besoin, à toutes celles qui nous lisent, de quelle façon elles peuvent contribuer à aider cet héroïque petit pays.

plus soigné que dans les restaurants des villes.

Les gains les plus élevés peuvent être touchés dans les restaurants citadins, y compris les cafés à clientèle ouvrière, qui marchent très bien. Les sommelières peuvent se faire à un revenu de 300 fr. et plus, constitué par les pourboires et s'il y a lieu, par un petit salaire fixe. Un gain de 500 fr. est une grande rareté ; le plus souvent, il faut compter un revenu mensuel net de 250 à 300 francs.

Les suppositions les plus fantastiques ont été faites quant aux gains des sommelières dans les buffets de gare. J'ai lu dans un grand quotidien que la règle était d'y gagner 600 fr. et plus ! Quoiqu'on ne puisse contester le taux élevé des profits réalisés dans les buffets de gare, pareilles assertions sont du domaine de la fantaisie. Une enquête sérieuse menée dans un buffet de gare très fréquenté donne ces résultats : une sommelière de 3^{me} classe gagne environ 400 fr. par mois ; sa collègue de 2^{me} classe, 400 à 420 fr. ; une employée dans les autres sections du buffet, 300 à 350 fr. Sur ces gains, les sommelières doivent payer leur logement en ville, tandis que la nourriture leur est donnée au buffet même. Il est certain que pareils revenus sont extraordinairement hauts pour des femmes, mais il ne faut pas oublier que ce service exige une grande résistance physique : seules des femmes fortes et bien portantes peuvent l'accomplir et ceci dans les meilleures années de leur vie, seulement. Une sommelière m'a dit avoir complié qu'à côté de son travail déjà fatigant en lui-même, elle marchait au moins 22 km par jour, en souliers à hauts talons, pour aller du buffet au client et retour ! Tenons encore compte de la station debout dans un local surchauffé et ensoleillé et du temps de présence exigé qui atteint



L'Asile de Lex (canton de Genève), pour femmes incurables, dans la Commission administrative duequel vient d'être réélue Mme Gallay-Laplanche, dont le concours est inappreciable pour la bonne marche de cet établissement officiel.

¹ Ces chiffres peuvent en tout cas rassurer ceux de nos adversaires qui craignent la concurrence pour leur siège d'élu du peuple ! (Réd.).